



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0188

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la valorisation des déchets d'imprimés - Convention avec EcoFolio

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguét), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0188**

commission principale :

objet : **Soutien à la valorisation des déchets d'imprimés - Convention avec EcoFolio**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est compétente pour collecter et traiter les déchets des ménages. A ce titre, elle a valorisé 18 056 tonnes de journaux revues magazines en 2007. La réglementation a évolué en 2005, et depuis, ce type de déchets fait l'objet d'une contribution par leurs producteurs à l'image du point vert pour les emballages.

L'Etat a agréé l'organisme EcoFolio en 2007. Il se charge de l'animation de la filière. Il perçoit les contributions de ces adhérents et verse aux collectivités un soutien à la tonne en fonction des quantités valorisées.

Le périmètre de la filière est précis, il s'agit des imprimés gratuits mis à disposition ou distribués à destination des particuliers : catalogues, brochures ... Elle regroupe quatre familles d'adhérents : le commerce et la distribution, la presse gratuite d'annonces, les producteurs de catalogues et les autres réseaux. Sur le plan national, pour 2006, cela représentait 1 million de tonnes de papiers. Après le démarrage de 2007, l'éco-organisme a conclu 700 contrats d'adhésion avec 5 000 entreprises recoupant 950 000 tonnes de déchets.

Pour réduire les charges de fonctionnement pour les collectivités qui, comme la Communauté urbaine, adhèrent à Eco-emballages, EcoFolio réalisera une importation annuelle de la base de données de la collectivité. Il restera à déclarer par un site en extranet les tonnages annuels de journaux, revues, magazines valorisés et le nom du reprenneur. La déclaration se fera l'année n+1 pour les tonnages de l'année n. La direction de la propreté mettra à disposition les certificats de recyclage pour permettre à EcoFolio de contrôler les tonnages.

Le soutien financier se fait sur trois volets : le recyclage, la valorisation hors recyclage et la mise en centre d'enfouissement technique. Il sera versé en décembre de l'année n+1 à terme échu et sans acomptes. Il s'élevait respectivement pour chaque mode de traitement à 65 €, 30 € et 2 € en 2007.

Afin de formaliser les engagements respectifs entre la Communauté urbaine et EcoFolio, il a été établi une convention reprenant l'organisation précitée. La fin de cette convention est calée sur la fin de l'agrément ministériel, soit 2012. La recette annuelle estimée pour la Communauté urbaine serait de 624 800 € ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention pour le soutien à la collecte et l'élimination de déchets d'imprimés.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec EcoFolio.

3° - Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2008 et suivants - fonction 812 - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 401 et 584 402 - compte 747 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.